



Guide pratique

Pour plus de biodiversité dans
les référentiels du secteur agroalimentaire

Avec le soutien financier de:



EU LIFE Programme



www.dbu.de



Fundación Biodiversidad



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

IL EST TEMPS D'AGIR!

La perte de la biodiversité est l'un des plus grands défis de notre époque. Les activités humaines conduisent à la perte des espèces 1000 fois plus rapidement que les processus naturels de succession. Un grand nombre d'écosystèmes, qui nous fournissent en ressources essentielles, risquent de s'effondrer. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité n'est pas seulement une problématique environnementale, mais est aussi une exigence clé pour notre alimentation, nos processus de production, nos services et notre qualité de vie dans son ensemble.



La biodiversité se définit comme la diversité au sein des espèces (génétique), entre les espèces et les écosystèmes.

Interactions entre le secteur agroalimentaire et la biodiversité

Le rôle de l'agriculture à travers le monde est de fournir un régime équilibré et sain à une population mondiale croissant rapidement. Elle a façonné des paysages diversifiés, porteurs aujourd'hui d'une identité culturelle. Environ 50% des espèces sauvages européennes dépendent d'habitats constitutifs des agroécosystèmes, amenant à des interactions étroites entre pratiques agricoles et biodiversité. Aujourd'hui, les modes de productions et les modèles de consommation dans les pays industrialisés et les économies émergentes ont mené à une intensification de l'agriculture. La démocratisation de systèmes de production très intensifs impactant négativement la préservation des ressources naturelles ont fait de l'agriculture l'un des principaux vecteurs de la perte de biodiversité. L'agriculture contribue aujourd'hui à des changements de l'utilisation des sols, à la destruction d'écosystèmes primaires, à la surexploitation des ressources naturelles telle que la dégradation de la ressource en eau et des sols agricoles (d'un point de vue quantitatif et qualitatif). Des espèces invasives exotiques se répandent à travers le monde et la biodiversité agricole, qui représente la diversité des variétés et des races est en déclin.

Dans une étude récente¹, le Programme Environnement des Nations Unies affirme que:

"Globalement, les systèmes alimentaires sont responsables de:

- ◆ 60% de la perte de biodiversité terrestre mondiale,
- ◆ environ 24% des émissions globales de gaz à effet de serre,
- ◆ 33% des sols dégradés,
- ◆ l'épuisement de 61% des populations 'commerciales' de poissons, et
- ◆ la surexploitation de 20% des aquifères du monde."

L'impact du secteur agroalimentaire sur la biodiversité

Combinées au secteur agricole, les industries de transformation et de distribution agroalimentaires ont un énorme impact sur la biodiversité. Malgré la dépendance directe de ce secteur envers la biodiversité, sa préservation et sa protection ne font pas toujours partie des préoccupations principales. Pourtant, le secteur agroalimentaire peut contribuer de façon significative à réduire la perte de biodiversité par le biais de démarches de qualité exigeantes en matière d'approvisionnement. Une bonne stratégie de préservation de la biodiversité va de pair avec une augmentation des opportunités de différenciation sur le marché, de valeur ajoutée et de satisfaction du consommateur.

¹ UNEP (2016) Food Systems and Natural Resources. A Report of the Working Group on Food Systems of the International Resource Panel. Westhoek, H, Ingram J., Van Berkum, S., Özay, L., and Hajer M.

LA BIODIVERSITÉ DANS LES MARQUES ET

Guide pratique pour les responsables de la qualité des produits et de l'approvisionnement

Ce guide pratique s'adresse particulièrement aux responsables qualité et approvisionnement des entreprises responsables d'achats de produits alimentaires. Le guide fournit des éclairages sur les modalités de prise en compte de la biodiversité dans les référentiels et donne des orientations pour intégrer efficacement la biodiversité dans les politiques d'approvisionnement.

Comment identifier de bonnes politiques de biodiversité dans les référentiels d'approvisionnement ?

Une revue de 54 référentiels régionaux, nationaux et internationaux du secteur alimentaire a révélé un besoin clair d'améliorations. Les responsables produit et qualité sont encouragés à vérifier les cahiers des charges d'approvisionnement de leur entreprise par rapport aux points suivants:

Définition

Les référentiels doivent fournir des définitions pour tous les termes utilisés. Ces définitions devraient être largement acceptées, par exemple être tirées de conventions internationales lorsque c'est possible. Lorsqu'aucune définition commune ne peut être trouvée pour des termes utilisés, une définition spécifique doit être fournie.

Portée

La portée des référentiels ne devrait pas se limiter aux exploitations agricoles, parce que les impacts sur les écosystèmes et/ou sur la faune et la flore vont au-delà des limites de l'exploitation. Une gestion efficace de la biodiversité doit se faire à l'échelle du paysage et tenir compte des produits importés.

Approche Holistique

Les référentiels d'approvisionnement devraient conduire à la mise en place de mesures d'atténuation pour viser un objectif de "zéro perte nette de la biodiversité" sur les exploitations. Une stratégie long-terme et une collaboration avec les fournisseurs sont les approches les plus prometteuses pour atteindre cet objectif.

Démarche

Les référentiels devraient exiger une description des habitats semi-naturels présents sur l'exploitation et ses alentours et des mesures de préservation de la biodiversité déjà mises en œuvre. Une approche d'amélioration continue de la quantité et la qualité de ces mesures vis-à-vis de la biodiversité devrait être recherchée, en identifiant les principales menaces envers la flore et la faune et en les intégrant dans un Plan d'Action pour la Biodiversité (PAB). Toutes les mesures doivent être suivies, avec des objectifs transparents et des indicateurs de résultats.

Suivi

Les référentiels devraient exiger la cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur les exploitations et ses alentours, y compris les zones protégées. La flore et la faune protégées selon les lois nationales ou la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) devraient aussi être mentionnées. Un suivi régulier basé sur des indicateurs fournira des résultats qui peuvent aider à accompagner les plans d'action.

Mesures d'atténuation

Evitement:	les mesures mises en œuvre pour éviter les impacts dès le départ.
Minimisation:	les mesures mises en œuvre pour réduire la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts.
Réhabilitation/ restauration	les mesures mises en œuvre pour réhabiliter des écosystèmes dégradés ou restaurer des écosystèmes.
Compensation:	les mesures mises en œuvre pour compenser des impacts négatifs résiduels significatifs, qui ne peuvent pas être évités, minimisés, réhabilités ou restaurés. La compensation peut contribuer à atteindre le zéro perte nette ou un gain net de la biodiversité.



Une revue récente de 54 référentiels régionaux, nationaux et internationaux du secteur agroalimentaire a montré qu'il y a des marges de manœuvre importantes pour améliorer les politiques et les critères relatifs à la biodiversité. Les résultats de la revue et ses conclusions ont été publiés dans un Rapport du LIFE Food & Biodiversity. Téléchargeable ici : www.business-biodiversity.eu/en/baseline-report.

Un rapport intégrant des recommandations de critères et politiques de biodiversité efficaces pour les stratégies d'approvisionnement est disponible sur le site: téléchargeable ici www.business-biodiversity.eu/en/recommendations-biodiversity-in-standards.

LABELS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Quelles sont les caractéristiques de bons critères de biodiversité ?

De bons critères de biodiversité devraient couvrir les aspects suivants :

- ◆ Les critères doivent être ambitieux et réalistes (un bon indicateur est SMART = Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel).
- ◆ Les critères doivent être clairement définis, sans laisser de place à l'interprétation et intégrer des indicateurs de performance.
- ◆ Les critères doivent être vérifiables.
- ◆ Les critères doivent être liés à des actions ayant un effet positif vérifiable sur la biodiversité (efficacité).
- ◆ Le rôle des différentes parties prenantes impliquées (agriculteurs, entreprises agroalimentaires, etc.) doit être clairement spécifié.
- ◆ Les documents doivent être simples et compréhensibles.
- ◆ La charge de travail allouée à chaque partie prenante par rapport à son implication doit être raisonnable et équilibrée.

Les mesures de protection/amélioration de la biodiversité existante ou qui augmentent le potentiel pour plus de biodiversité sont pertinentes (ex. création d'habitats semi-naturels et de corridors biologiques, des mesures pour protéger des espèces en danger).

GESTION DE LA BIODIVERSITE

Toutes les mesures qui réduisent les impacts négatifs sont fortement efficaces, par exemple sur la biodiversité des sols (ex. la réduction d'engrais chimiques, une augmentation de la durée de la rotation des cultures), des espèces (ex. absence de pesticides nocifs pour les abeilles) et des écosystèmes (ex. protection des cours d'eau).

BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Les mesures avec un impact indirect sur la biodiversité sont de grande importance, mais leur efficacité dépend du type de mesures (ex. formation, système de stockage des pesticides, système de gestion environnementale etc.).

Comment identifier de bons critères de biodiversité ?

La biodiversité est en lien avec divers aspects du système de production et la gestion de l'exploitation. Les exemples du tableau suivant sont à considérer comme des idées et ne peuvent pas être utilisés comme critères sans un développement supplémentaire (définitions précises, indicateurs, moyens de vérification etc.).

GESTION DE LA BIODIVERSITÉ	
Champ d'action	Exemples
<p>Plan d'action de la biodiversité</p> 	<ul style="list-style-type: none">» Un Plan d'Action de la Biodiversité (PAB) doit être exigé, avec les caractéristiques suivantes :<ul style="list-style-type: none">– Etat des lieux (ex. les habitats, les espèces protégées).– Identification des enjeux liés à la biodiversité dans la région d'approvisionnement et les exploitations agricoles.– Mesures de protection/restauration des infrastructures agroécologiques et de corridors écologiques.– Actions spécifiques pour la protection des espèces menacées.– Des formations pour améliorer les connaissances des acteurs sur la biodiversité.
<p>Gestion des terres</p> 	<ul style="list-style-type: none">» Absence de production dans les écosystèmes primaires (ex. forêts primaires tropicales ou boréales, tourbières et marécages) ni dans les zones protégées catégories UICN I-IV.» Les habitats naturels et semi-naturels sur l'exploitation doivent être identifiés et bien gérés.» Les zones de forte valeur pour la biodiversité (ex. zones protégées, écosystèmes primaires/diverses etc.) doivent être protégées et les agriculteurs ont besoin d'avoir de l'information sur la localisation de telles zones dans leur région. Toute utilisation agronomique de telles zones doit assurer la forte valeur de ces zones du point de vue de la conservation de la biodiversité.» La promotion d'infrastructures agroécologiques et leur connectivité (protection, restauration, création).» La promotion de collaboration entre agriculteurs en ce qui concerne la nature et la conservation de la biodiversité dans la région.

<p>Espèces invasives</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » Les agriculteurs doivent identifier les espèces exotiques invasives présentes sur l'exploitation et les signaler aux autorités responsables de la protection de la nature ou aux instituts techniques. » Dans le cas des produits importés et avant que les produits ne soient sortis de l'exploitation, l'exploitant mènera une inspection pour s'assurer qu'aucune espèce exotique invasive n'entre sur ni ne quitte son exploitation.
<p>Prélèvement dans la nature</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » Pas de chasse, pêche, cueillette d'espèces protégées/en danger » La chasse, la pêche et la cueillette doivent être gérées durablement. Des éléments permettant d'assurer la durabilité (ex. des taux de régénération) doivent être définis.

BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Champ d'action	Exemples
<p>Gestion des sols</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » L'impact de l'érosion (par l'eau ou le vent) doit être minimisé et les mesures pour contrecarrer ces incidents sont nécessaires. » Des analyses des sols (incluant la teneur en matières organiques) doivent être menées régulièrement. » Le sol doit être couvert aussi longtemps que possible, au moins durant les périodes de risque de lessivage des éléments minéraux (saisons pluvieuses). » La diversité de l'assolement et la durée de la rotation doivent être considérés avec attention (ex. sur la surface totale de l'exploitation, un minimum de trois cultures principales différentes sont cultivées annuellement; une rotation des cultures d'au moins quatre ans est mise en place). » Des chargements doivent être définis (unité de bétail/surface). » Une auto-suffisance de 50% pour la ration fourragère doit être atteinte annuellement pour le cheptel. La ration fourragère doit être principalement composée d'herbe pâturée.
<p>Gestion de l'eau</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » Les agriculteurs doivent enregistrer les quantités d'eau prélevées et les périodes et être en mesure de prouver qu'ils connaissent les enjeux liés à l'eau de leurs bassins (quantitatifs et qualitatifs). » La surexploitation des ressources en eau est strictement interdite. » Les méthodes d'irrigation doivent être évaluées et adaptées à la situation régionale. » La dégradation des nappes d'eau est interdite. Des zones tampon d'une certaine taille (ex. 10 mètres de largeur), recouvertes de végétation native, doivent être établies. La fertilisation et l'utilisation de produits phytosanitaires sur de tels éléments sont interdites.
<p>Utilisation d'engrais et de pesticides</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » L'utilisation d'engrais organiques est à préférer à celle d'engrais minéraux. » Substituer les herbicides de pré-levée par le désherbage mécanique dans les stades précoces. » Contrôler activement les seuils pour les principaux bioagresseurs et n'utiliser les produits phytosanitaires qu'après la mise en œuvre de mesures préventives et l'atteinte des seuils de nuisibilité. » La promotion de la lutte biologique par conservation et gestion des habitats prenant appui sur les auxiliaires des cultures est à impulser dans les exploitations agricoles et à l'échelle des bassins de production. » La constitution d'une liste de produits phytosanitaires autorisés est à mettre en place. » Les herbicides non-sélectifs sont interdits.
<p>OGM</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » L'utilisation des OGM est interdite.
<p>Agro-biodiversité</p> 	<ul style="list-style-type: none"> » L'utilisation des races et variétés traditionnelles (semences paysannes) est à promouvoir. » Une aide doit être fournie aux agriculteurs pour la mise sur le marché de races et variétés traditionnelles.

La biodiversité dans les marques, labels, certifications de l'industrie agroalimentaire

Ce guide pratique a été réalisé dans le cadre du Projet EU LIFE "Biodiversity in Standards and Labels for the Food Industry". L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les référentiels de productions agricoles :

- ◆ en incitant les gestionnaires de signes, les industriels et les distributeurs à introduire des critères relatifs à la biodiversité dans leurs cahiers des charges d'approvisionnement ;
- ◆ en accompagnant les organismes certificateurs et les autres acteurs dans cette démarche d'évaluation.

L'initiative a été lancée par un consortium Européen composé de Global Nature Fund, Lake Constance Foundation, Agentur AUF! (Allemagne), Fundación Global Nature (Espagne), Solagro, agoodforgood (France) et Instituto Superior Técnico (Portugal). Cette initiative est soutenue par des entreprises du secteur agroalimentaire, des institutions publiques et des gestionnaires de signe. Pour plus d'informations : www.business-biodiversity.eu/fr

Partenaires du Projet:



Avec le soutien financier de:

Reconnu comme Initiative Clé:



Solagro

Caroline Gibert et Marine Gimaret
75 voie du TOEC – CS 27608
31076 TOULOUSE cedex 3, France
caroline.gibert@solagro.asso.fr
marine.gimaret@solagro.asso.fr

agoodforgood

Bernard Ollié
8 rue Dieulafoy
75013 PARIS, France
info@agoodforgood.com



Retrouvez-nous sur : www.business-biodiversity.eu/fr